

218C0169  
FR0000039620-FS0053

19 janvier 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>MERSEN</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 19 janvier 2018, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 janvier 2018, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 008 982 actions MERSEN<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 3,55% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la restitution d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 105 711 actions détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 28 393 762 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.